



Communiqué de Presse

Le 21 décembre 2023

## Consternée par le vote de la nouvelle loi Immigration, l'Unhaj redoute l'onde de choc qui va en résulter

Comme nombre d'acteurs de la solidarité et du logement, l'Unhaj condamne les mesures contenues dans la nouvelle loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » et se dit particulièrement inquiète de ses conséquences.

Les acteurs Habitat Jeunes logent et accompagnent de nombreux jeunes étrangers, en particulier des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et anciens MNA devenus majeurs. De cette place, ils peuvent témoigner des parcours exemplaires de nombre d'entre eux : inscription dans des parcours d'apprentissage, de formation, implication dans la vie collective des résidences... Autant de chemins vers l'intégration que la nouvelle loi va désormais rendre impossibles.

*« Sous réserve d'éventuelles censures par le Conseil constitutionnel, ce texte signe le recul des valeurs d'accueil et de solidarité de notre pays, commente Claude Garcera, président de l'Unhaj. Il bafoue cet héritage fondamental des Lumières qui voulait que les hommes naissent libres et égaux en droits. Au-delà des symboles politiques de son adoption et des mesures qu'elle porte, cette loi aura, à brève échéance et comme une onde de choc, des conséquences désastreuses sur le dynamisme économique et social de nos territoires. Car les jeunes issus de l'immigration qui y évoluent en sont aussi les forces vives. »*

**Les dispositions de la loi présagent d'ores et déjà de graves difficultés d'accès et de maintien des personnes étrangères dans le logement, y compris logement d'insertion.** Si le bénéfice de l'APL ne fait pas l'objet des mêmes restrictions quant aux durées de résidence en France que les autres prestations sociales, il sera néanmoins limité aux personnes ayant un visa étudiant ou qui travaillent depuis au moins 3 mois.

Chacun sait que les jeunes en général vivent des situations précaires, avec des contrats de courte durée (CDD, intérim...) et des périodes d'inactivité subie. Qu'en sera-t-il de l'accès à l'APL des jeunes étrangers ? La perte du bénéfice de l'APL rendra impossible à ceux qui sont déjà logés de continuer à payer leur loyer et les condamnera donc à terme à l'expulsion, et elle empêchera ceux qui ne sont pas encore logés d'accéder à un logement.

Par ailleurs, **plusieurs mesures viennent restreindre l'accès des anciens MNA à la régularisation de leur situation, même s'ils travaillent et font tout pour s'intégrer.** Rappelons qu'aujourd'hui, selon un rapport sénatorial<sup>1</sup>, 93% des demandes de titres de séjour d'anciens MNA reçoivent une réponse positive. Les nouvelles conditions - prouver qu'ils n'ont plus de liens avec leur famille ou encore avoir un niveau de français suffisant - rendront beaucoup plus complexe l'obtention d'un titre de séjour. De plus, il ne sera plus possible de renouveler plus de 3 fois un titre de séjour portant la même mention. De fait, de nombreux ex-MNA, qui travaillent et sont insérés depuis plusieurs années, vont se retrouver en situation irrégulière, avec pour conséquence une perte de leurs droits. Enfin, **les anciens MNA perdent, par la nouvelle loi, la possibilité d'un accompagnement jeune majeur s'ils sont sous le coup d'une OQTF.** L'Unhaj considère cette mesure discriminatoire, car tout jeune sans soutien familial de moins de 21 ans devrait au contraire pouvoir bénéficier de cette protection comme le prévoit la loi « Taquet ».

---

<sup>1</sup> Rapport d'information sur les mineurs non accompagnés, Sénat, Septembre 2021 : <https://www.senat.fr/rap/r20-854/r20-8541.pdf>

Au cœur du débat depuis plusieurs mois, **la régularisation des étrangers occupant des emplois dans des secteurs en tension et dans certaines zones sera à la main des Préfets**. Il faudra avoir travaillé 12 mois au cours des 24 derniers mois et justifier d'une présence ininterrompue en France de plus de 3 ans. L'article 4bis précise « Dans l'exercice de sa faculté d'appréciation, l'autorité compétente prend en compte, outre la réalité et la nature des activités professionnelles de l'étranger, son insertion sociale et familiale, son respect de l'ordre public, son intégration à la société française et son adhésion aux modes de vie et aux valeurs de celle-ci ainsi qu'aux principes de la République ». Le mouvement Habitat Jeunes voit dans ces critères renforcés un frein évident à la régularisation qu'il réclame depuis longtemps pour les anciens MNA pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Enfin, **l'Unhaj s'inquiète fortement de l'avenir de l'Aide Médicale d'État (AME)** qui doit faire l'objet d'une réforme ultérieure. Elle rejoint tous ceux qui voient dans sa remise en cause un déni d'accès aux soins et un grave problème de santé publique.

Contact presse : Alice Dekker - [alice@alicedekker-rp.fr](mailto:alice@alicedekker-rp.fr) – 06 16 58 21 60

#### L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, c'est...

- 287 adhérents (associations et personnes morales) présents sur 801 sites, porteurs de projets Habitat Jeunes :
  - > Ils accueillent, informent et orientent les jeunes dans l'accès au logement autonome.
  - > Ils proposent 40 600 logements en collectif (de type Résidences sociales-FJT) ou en diffus et 4 700 logements mobilisés en médiation locative.
  - > Ils offrent un ensemble de services destinés à favoriser l'accès à l'emploi, à la santé, aux transports, aux loisirs...
- 200 000 jeunes accueillis chaque année

#### Habitat Jeunes, c'est...

- Une ambition : permettre à l'ensemble des jeunes de 16 à 30 ans, en situation de mobilité, de se poser, d'être chez eux, d'habiter quelque part, d'être parties prenantes des décisions qui les concernent, de s'enrichir des expériences des autres et de poursuivre leur route... Avec créativité, respect de la différence et solidarité.
- Un projet d'éducation populaire présent sur 801 sites
- Un objectif : la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat
- Une approche globale : Pour atteindre cet objectif, les acteurs Habitat Jeunes développent et agissent au travers d'outils et de leviers répondant aux besoins des jeunes et des territoires : Résidences Habitat Jeunes (FJT, Micro Résidences, Foyers soleils...), Services Habitat pour les Jeunes (CLLAJ et Services Logement), centres de formations, écoles de projet, couveuses d'activités...

[www.habitatjeunes.org](http://www.habitatjeunes.org)